

Les Contrats de rivière

l'avenir



ZÉRO PHYTO : DES COMMUNES TROP PEU (IN)FORMÉES

Le Contrat de rivière Dendre a procédé à un état des lieux du « zéro phyto ». Le constat des Communes affiliées est sans appel...

La gestion différenciée qu'impose l'interdiction, depuis le 1^{er} juin, du recours aux produits phytosanitaires dans les lieux publics est souvent assimilée à un casse-tête pour les Communes. Comment éviter ce sentiment de laisser-aller régulièrement soulevé par la population face à des herbes trop envahissantes en rue, dans les cimetières, les parcs ou autres espaces verts ?

Pour combattre les indésirables et repenser les espaces différemment, chaque entité de Wallonie picarde a adapté ses pratiques à sa réalité de terrain, sans forcément regarder dans le... parterre du voisin.

Le Contrat de rivière Dendre a tenté l'expérience d'une mise en commun. Au printemps, l'ASBL a mené une enquête auprès de ses douze Communes affiliées : Ellezelles, Flobecq, Ath, Lessines, Frasnès, Silly, Brugelette, Belœil, Chièvres, Enghien, Lens et Jurbise. « Ce formu-



L'entretien des cimetières et autres lieux publics, ce n'est pas une mince affaire.

ÉdA - 502184472

laire d'une trentaine de questions avait pour objectifs de voir comment l'obligation du « zéro phyto » était appliquée au quotidien (techniques utilisées...), de mesurer les difficultés rencontrées et les attentes des entités du sous-bassin de la Dendre, » nous explique Julie Goffette, la coordinatrice du Contrat de rivière.

DES RÉSISTANCES AU CHANGEMENT

De ce premier coup de sonde, de nombreux éléments intéressants sont ressortis et ont été présentés lors d'un colloque à Enghien, le 15 octobre, en présence de représentants politiques, d'ouvriers commu-

naux et de chefs de service.

« Les administrations interrogées mettent en lumière un manque d'information et de formation du personnel communal. Pour les accompagner, il existe l'ASBL Adalia, subsidiée par la Région, qui peut remplir ce rôle de formation et de sensibilisation. La problématique des moyens humains et financiers, jugés insuffisants pour assurer cette transition écologique, a aussi été soulevée. »

Outre la faiblesse de l'accompagnement pointée par certaines Communes, ces dernières doivent composer avec les (inévitables ?) résistances politiques et citoyennes au changement. « Les habitants sont globale-

ment satisfaits du passage au zéro phyto mais ils voudraient que les endroits soient propres et sans herbes folles, note Julie Goffette. Certains citoyens, en voyant des prés fleuris, parlent de manque d'entretien. Il y a encore tout un travail de pédagogie à réaliser pour les informer et leur expliquer l'intérêt de ces aménagements. Bousculer les gens dans leurs habitudes, c'est une nécessité même si cela peut paraître lourd. »

Ce retour à la nature dans les espaces publics, après des décennies d'entretien à grands coups de pesticides, est évidemment bénéfique pour la biodiversité. Mais toutes les Communes n'ont pas encore trouvé la formule magique entre le personnel et les moyens matériels à mobiliser, dont l'efficacité – des désherbants thermiques notamment – est parfois remise en cause.

« Le problème, c'est que les Communes ne savent pas toujours quels outils privilégier. L'une d'elles a indiqué avoir investi jusqu'à 350 000 € dans des dispositifs d'entretien pour une efficacité jugée moyenne. Pour éviter une mauvaise utilisation, par exemple, il semble important que l'ouvrier puisse tester la machine et/ou participer à son achat », conclut la coordinatrice du Contrat rivière Dendre.

● Pierre-Laurent CUVELIER

PRÉS FLEURIS, VERGERS... DES VILLES PLUS VERTES



Ath, ville modèle en matière de gestion différenciée des espaces verts.

ÉdA - 401266545155

Dans les services travaux et environnement des Communes, la mesure a fait grincer quelques dents mais six mois après son entrée en vigueur, elle fait presque l'unanimité.

« Neuf entités sur dix de notre sous-bassin ont fait part de leur satisfaction d'être passées au zéro phyto. Elles se rendent compte que les bénéfices sont nombreux, tant pour leurs ouvriers qui ne sont plus exposés à des produits nocifs que pour la population et la biodiversité », affirme M^{me} Goffette.

En marge du colloque mis sur pied

par le Contrat de rivière Dendre, plusieurs villes ont été citées en exemple par rapport à leurs pratiques.

Sans surprise, Ath, où l'entretien et l'embellissement des lieux publics sont un art consommé, tire son épingle du jeu. Son programme de gestion et sa typologie des espaces verts permettent de mieux organiser et de répartir le travail des ouvriers. Un gain de temps et d'argent non négligeable. L'entité de Frasnès-lez-Anvaing est en train de suivre le mouvement.

La Ville d'Enghien n'a pas non plus

tardé à se mettre au vert. Nichoirs, prés fleuris, parterres de plantes grasses, vergers... les lieux de recouvrement de l'entité, labellisés « cimetières nature », ont réussi leur mutation. Et parce qu'il n'y a pas que les cimetières, certaines Communes, comme Ath ou Chièvres, ont décidé de mettre en œuvre un permis de végétaliser. Une manière pour le citoyen de se réapproprier l'espace public en y installant des dispositifs végétaux (murs végétalisés, jardinières de fleurs mobiles ou de pleine terre, arbres et arbustes...). Tout profit pour la nature !

P.-L.C.

UN BASSIN D'ORAGE POUR RALENTIR LES INONDATIONS

Une zone d'immersion temporaire (ZIT) a été aménagée sur le Buisseuil, un affluent de la Sylle, au chemin des Skippes à Ghislenghien.

Le village de Ghislenghien (Ath) a été à plusieurs reprises en proie aux inondations, à cause des débordements de la Sylle et de ses affluents, dont le Buisseuil, qui le traverse. Pour limiter le problème et ses répercussions sur les villageois, la Province de Hainaut a aménagé une zone d'immersion temporaire (ZIT) sur un terrain agricole de deux hectares, le long du chemin des Skippes. « Des études ont été réalisées au début des années 2000, précise Benjamin Lenglez, de la Province de Hainaut. Le temps de budgétiser le projet et de réaliser les emprises, le chantier a débuté en février dernier. Il s'est terminé le 14 août. L'ouvrage a nécessité un investissement financier de l'ordre de 320 000 € ».

INONDER L'AMONT POUR PROTÉGER L'AVAL

Le principe de la ZIT, installée en amont du village, est plutôt simple : « En cas d'afflux des eaux, cel-

les-ci sont stockées dans un ouvrage limitant, c'est-à-dire une vanne qui va réduire le passage de l'eau et de son débit. L'eau va ainsi s'accumuler dans la ZIT, jusqu'au niveau du déversoir. » 35 000 m³ peuvent être stockés sur ce terrain, « pour une période de retour de 25 ans ; ce qui signifie que l'on a une malchance sur 25 par an d'avoir une crue aussi importante ». Une sonde va être placée sur l'ouvrage pour pouvoir vérifier à distance son (non-) remplissage et avoir des statistiques de la zone. « Un ouvrier passe également toutes les semaines, afin de vérifier le bon fonctionnement du bassin d'orage, et assurer sa surveillance. »

« PAS UN REMÈDE MIRACLE »

Benjamin Lenglez insiste sur le fait que la zone d'immersion temporaire « limite les problèmes d'inondations, mais ne les empêchent pas ». « À Hellebecq, la nouvelle ZIT a par exemple permis de retarder considérablement l'arrivée de l'eau



En cas d'afflux des eaux, celles-ci sont stockées dans un ouvrage limitant.



ÉDA - 50323667780

dans le village ; les habitants ont quand même eu les pieds dans l'eau, mais bien moins que si la ZIT n'avait pas existé. »

La Province de Hainaut est propriétaire d'une partie des prairies inondables. Le site sera prochainement aménagé en faveur de la biodiversité. « Nous allons pouvoir faire ce que nous voulons sur le site. Vu que nous sommes dotés d'un pôle

environnement, nous allons en profiter pour agrémenter le terrain de mares, de haies mellifères, de plantations, ou d'hôtels à insectes. Le projet est actuellement à l'esquisse, mais les premiers aménagements pourraient être réalisés dès l'an prochain. »

• Pauline FOUICART

DES COMMUNES DÉMUNIES FACE AUX CRUES

Changeement climatique, aménagement du territoire, urbanisation et mauvaise gestion de l'eau... beaucoup de facteurs mènent à une augmentation des inondations et des coulées de boues dans les Communes. Face à ce constat le contrat de rivière Haine (région de Mons), en collaboration avec les contrats de rivières Dendre et Escaut-Lys, a organisé un colloque à destination des Communes (une cinquantaine), le 24 octobre à Pommeroeul. « Les Communes sont de plus en plus confrontées aux problèmes d'inondation, indique Franck Minette, coordinateur du Contrat Escaut-Lys. Et évidemment, quand il y a un problème, ce sont vers elles

que l'on se tourne le plus souvent. Elles finissent par se sentir démunies, car elles ont dû mal à intervenir. »

« ENGAGER UNE DISCUSSION »

Une septantaine de représentants communaux ont assisté à ce colloque. « Ce

demier a été organisé pour mettre en avant les projets et pratiques mises en place par les Communes pour prévenir les problèmes d'inondation. Les agents communaux ont ainsi présenté ce qu'ils faisaient dans leur commune respective ; ce qui fonctionnait, ou à l'inverse, ce qui

était compliqué à mettre en place. L'objectif étant d'engager une discussion entre les agents. » Parmi les projets présentés, celui des « fascines » par la Commune de Frasnes-lez-Anvaing (entre autres) pour lutter contre la problématique de l'érosion. La Commune a également présenté sa nouvelle machine pour « nettoyer les fossés sans les désherber totalement, cela pour éviter les effondrements ».

Des structures qui peuvent accompagner les Communes dans la lutte contre les inondations et les coulées de boue ont également été invitées. Citons notamment la Direction de l'aménagement foncier rural (DAFoR), la cellule GISER ou l'Union des Villes et Communes de

Wallonie (UVCW). « Cette dernière est venue présenter les obligations des Communes, ainsi que les outils qu'elles ont à leur disposition pour intervenir en cas de problème. Selon l'UVCW, les Communes sont responsables de la sécurité publique ; elles ont un rôle à jouer dans la lutte contre les inondations et coulées de boues. Mais par contre, elles n'ont quasiment aucun moyen légal pour lutter contre ça, dans le sens où on est la plupart du temps sur des terrains privés. Les Communes font ce qu'elles peuvent. Aujourd'hui, il ressort clairement des débats la nécessité d'une politique régionale de lutte contre les inondations, qui donnerait des moyens et outils aux Communes et gestionnaires. » P.F.



Après les discussions, les représentants communaux ont fait une visite de terrain.

COM.

ILS AMÉNAGENT LES ÉTANGS D'ESTAIMBOURG

Les bords des étangs sont désormais équipés de boudins végétalisés. Un plus pour la pêche et pour tous les amoureux du site.

Dans le cadre du PCDN d'Estaimpui (Plan Communal de Développement de la Nature), le Contrat de rivière Escaut-Lys (CREL) a entrepris un chantier au sein du parc d'Estaimbourg. Il consistait à aménager les bords des étangs à la fois pour les pêcheurs et pour l'aspect paysager du site.

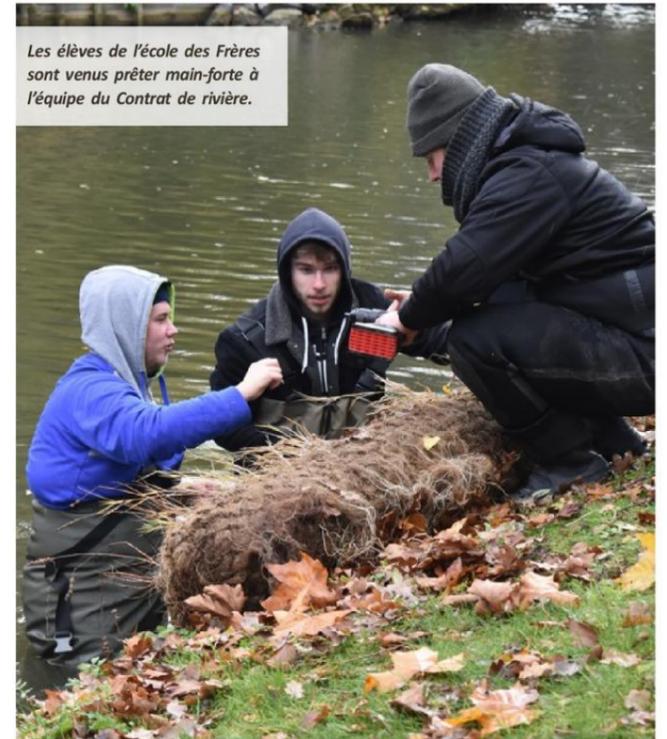
« La Ville avait disposé des palplanches bien droites, donc les bords sont déjà stabilisés. Nous venons simplement les habiller. Nous disposons des boudins végétalisés constitués d'un mélange de plantes semi-aquatiques. Dans le boudin en fibre de coco, les fleurs vont pousser naturellement. Il faudra juste venir les faucher », explique Sarah Vande Walle, chargée du projet.

En plus du côté esthétique de cet aménagement, ces boudins permettront d'améliorer la qualité de l'eau et créeront de parfaites cachettes pour les poissons, et donc une aubaine pour les pêcheurs qui en trouveront plus près du bord. « Pour ne pas déranger les pêcheurs,

nous leur laissons une belle zone pour leurs emplacements de pêche, les boudins seront mis entre chacun d'eux. Il faut que tout le monde soit satisfait sur le site, autant pour le loisir que pour le paysage », insiste Sarah Vande Walle.

PROTÉGER LES BOUDINS

Les membres du Contrat de rivière ont été aidés par les élèves de 5^e et 6^e de l'école des Frères en section Environnement ainsi que par certains membres de la société de pêche. Même si les boudins sont arrivés déjà constitués, les bénévoles ont dû mettre la main à la pâte afin de les améliorer. Ils ont ajouté une protection sur le boudin : en dessous pour qu'il ne se décompose pas trop vite et au dessus pour éviter que les oiseaux viennent manger les plantes (les poissons pourraient également les consommer par-dessous). « Normalement, de cette façon, ils devraient tenir quelques années, le plus gros risque c'est que les rats musqués s'y attaquent », commente Louis Brennet, également à l'ouvrage sur le projet.



Les élèves de l'école des Frères sont venus prêter main-forte à l'équipe du Contrat de rivière.

ENSUITE, LES FIXER

Un grillage est fixé autour du boudin végétalisé, ainsi que des supports en métal qui permettent de le fixer. C'est donc les deux pieds dans l'eau que les bénévoles tentent d'accrocher ces décorations fonctionnelles en bordure de l'étang.

La tâche n'a pas été aussi facile qu'ils l'imaginaient, selon Sarah Vande Walle : « La principale difficulté était causée par les piquets en

bois des palplanches qui sont en azobé, un matériau très dur. Le percer pour fixer les boudins n'a donc pas été sans peine. »

Le PCDN d'Estaimpui et le CREL ont financé le matériel requis pour ces aménagements qui doivent constituer une plus-value pour le domaine.

• Caroline POULAIN

DES VIDÉOS POUR APPRENDRE À SE DÉBROUILLER TOUT SEUL



La vidéo tournée à Estaimbourg permet d'expliquer l'installation des boudins végétalisés sur les bords d'un étang.

Le chantier de l'aménagement des étangs d'Estaimbourg est également l'occasion pour les membres du Contrat de rivière de lancer leur première vidéo-tutoriel. « Nous allons expliquer comment revégétaliser un étang un peu artificiel et pas très intéressant du point de vue paysager. Donc, en l'occurrence, comment installer les boudins sur les berges », explique Louis Brennet en charge de la réalisation et du montage.

COMMENT AMÉNAGER SON MILIEU AQUATIQUE

Toute une série de tutoriels seront réalisés : « Cette

idée émane d'un constat : on nous demande souvent d'accompagner des écoles, des structures, qui veulent creuser une mare, par exemple. Souvent, on vient les aider, c'est très sympa de travailler avec eux, mais on s'est dit qu'il y avait moyen de mieux rentabiliser ce temps. Nous allons donc réaliser, sur des chantiers, des tutoriels qui expliqueront à d'autres comment s'y prendre. C'est un outil qui est pratique. Les vidéos porteront principalement sur l'aménagement de milieux aquatiques. »

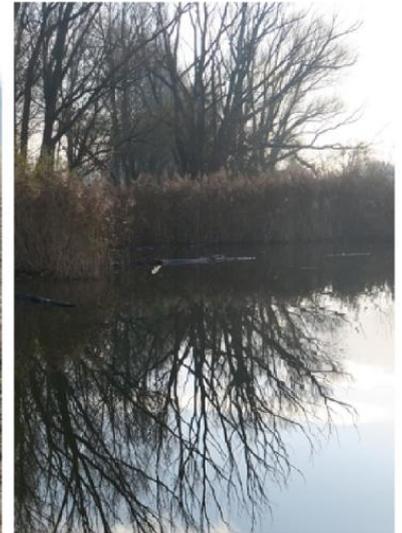
Ce projet de vidéos explicatives est transfrontalier, il se fait en collaboration avec deux structures

françaises : la Maison de l'eau, de la pêche et de la nature ainsi que le Syndicat mixte de l'Escaut qui est l'équivalent au Contrat de rivière, mais de l'autre côté de la frontière. Il s'agit également d'un microprojet européen, étant donné qu'il est financé par Interreg (un programme de coopération territoriale européenne). Louis Brennet souhaite ajouter une touche d'humour à ces vidéos « afin d'éviter le côté trop scolaire ». Ces vidéos de six sept minutes seront diffusées sur YouTube et partagées via la page Facebook du Contrat de rivière, tout comme celles des partenaires. C.P.

ROSEAUX SAUVÉS À LA COUPURE DE RAMEGNIES-CHIN

Le bras mort de l'Escaut, à Ramegnies-Chin, a été redessiné tout en préservant son intérêt écologique.

Franck Minette (Contrat de rivière Escaut-Lys) et Carl Delhaye (Voies hydrauliques) ont pu avancer dans un projet qui satisfait les uns et les autres.



ÉdA - 50329223557

La coupure de Léaucourt (Obigies-Hérinnes) est appréciée par les promeneurs et les passionnés de nature. La coupure de Froyennes, accessible seulement à vélo et à pied, est encore fréquentée par quelques pêcheurs. La coupure de Ramegnies-Chin est beaucoup plus discrète. Seuls quelques pêcheurs viennent de temps en temps y chercher des vers de vase. « On a la volonté de ne pas en favoriser l'accès, on souhaite que cet endroit reste à l'abri des regards », nous dit Franck Minette, coordinateur de l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys.

FAUNE ET FLORE GAGNANTES

Cet endroit, à Ramegnies-Chin, a perdu de sa quiétude depuis que des camions viennent y déverser des dizaines de milliers de tonnes de terres de déblais issues des chantiers réalisés aux écluses de Kain et de Hérinnes. Cette zone humide et régulièrement inondée, comprise entre l'Escaut et la chaussée de Courtrai, était une aubaine pour les Voies hydrauliques : pas besoin d'effectuer de très coûteux transports pour évacuer la terre : il suffit de la mettre dans des bateaux et de la décharger un peu plus loin, sur des terrains dont les Voies hydrauliques sont propriétaires, grâce à un petit appointement provisoire. Un permis d'urbanisme a bien sûr été sollicité pour déposer ces terres (70 000 m² maximum) et forcément modifier le

relief du sol. C'est lors de cette procédure administrative qu'un projet a vu le jour : le comblement d'une partie de la coupure et le réaménagement de ses berges pour y favoriser le développement de la faune et de la flore, en particulier de la roselière typique de cet endroit.

UN PROJET BIEN ÉTUDIÉ

Sollicitée dans le cadre de la demande de permis, l'ASBL Contrat de rivière Escaut-Lys a été étroitement associée au projet. « C'est devenu un projet bien construit, avec aussi des implications du service environnement de la Ville de Tournai, des naturalistes et de la DNF (Département de la nature

Rousserolle effarvate et grèbe castagneux trouvent refuge dans cette roseraie et s'y reproduisent au printemps.

et des forêts », indique Franck Minette. L'enjeu était de préserver la roselière entourant le bras mort de l'Escaut datant de la rectification du fleuve dans le courant des années soixante. Un habitat d'intérêt européen qui a quasiment disparu dans la vallée de l'Escaut. La rousserolle effarvate, espèce de fauvelles des marais, et le grèbe castagneux, y trouvent refuge et s'y reproduisent au printemps. Les poissons qui vivent dans ce plan d'eau de moins d'un mètre de profondeur ne présentent pas d'intérêt exceptionnel, ni les espèces de grenouilles et de batraciens.

PENTES DOUCES POUR LES ROSEAUX

L'aménagement des lieux, le remblaiement d'une partie de la coupure et des champs environnants, ne pouvait pas se faire n'importe comment : il fallait que les grues créent une berge en pente douce pour faciliter l'implantation des roseaux et même son avancée dans un

sol peu profond. « Un grutier a d'abord déplacé des roseaux pour les réimplanter le long de la nouvelle berge. C'est plus de travail et de contraintes mais c'est une démarche intéressante : on combine la problématique de l'évacuation des terres et on est soucieux de l'intérêt écologique », témoigne Carl Delhaye, ingénieur aux Voies hydrauliques.

Dans deux ou trois ans, les roseaux auront bien colonisé les berges de la coupure de Ramegnies-Chin. Une rangée de saules têtards sera aussi implantée entre les champs rendus aux agriculteurs et le bras mort alimenté par la nappe phréatique. Un dispositif de « trop-plein » a été aménagé pour envoyer directement à l'Escaut l'excès d'eau en cas de fortes pluies, et ainsi éviter les inondations. En aval du bras mort, un bosquet de quelque 500 m² sera créé. La nature aura alors repris ses droits.

● Christophe DESABLENS

Ce supplément vous est offert par les Contrats de rivière du Hainaut occidental et l'Avenir

Contrat de rivière Escaut-Lys ASBL

Rue de la Citadelle, 124/2B - 7500 Tournai
069 44 45 61

Email : contact@crescautlys.be
www.crescautlys.be

Partenaires :

SPW, la Province de Hainaut, les Communes d'Antoing, Belœil, Bemissart, Brunehaut, Celles, Estaimpuis, Frasnes-lez-Anvaing, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Tournai, Rumes.



CONTRATS DE
RIVIERE
DE WALLONIE

l'avenir

Contrat de rivière Dendre ASBL

Rue de l'Agriculture, 301 - 7800 Ath
Tel : 0483/043 477 - 0483/043 478

Email : crdendre@gmail.com
www.contratrivieredendre.be

Partenaires :

SPW, la Province de Hainaut, les Communes d'Ath, Belœil, Brugelette, Chièvres, Enghien, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Jurbise, Lens, Ellezelles, Lessines et Silly.